

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Methanol

FDS-nombre : 000000020240

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : méthanol

No.-Index : 603-001-00-X

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119433307-44

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Téléfax : (49) 5137-999 123

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation

H331 Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Dermale

H311 Toxique par contact cutané.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Oral(e)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

P304 + P340

bouche. NE PAS faire vomir.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la  
personne à l'extérieur et la maintenir  
dans une position où elle peut  
confortablement respirer.

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou  
suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.  
Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                                                                | Concentration | Remarques |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| méthanol     | 67-56-1<br>603-001-00-X<br>01-2119433307-44<br>200-659-6              | Flam. Liq. 2; H225<br>Acute Tox. 3; H331<br>Acute Tox. 3; H311<br>Acute Tox. 3; H301<br>STOT SE 1; H370 | 100 %         | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### *Inhalation:*

Appeler immédiatement un médecin. Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié.

### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

### *Ingestion:*

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

donnée non disponible

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
formaldéhyde

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

Ventiler la zone.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

*Mesures d'hygiène:*

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

*Classe de température:*

T1

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur         | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques                      |
|------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| méthanol   | EU ELV<br>SKIN_DES    |                            |                        | Peut être absorbé par la peau. |
| méthanol   | EU ELV<br>TWA         | 260 mg/m3<br>200 ppm       |                        | Indicatif                      |
| méthanol   | INRS (FR)<br>SKIN_DES |                            |                        | Peut être absorbé par la peau. |
| méthanol   | INRS (FR)<br>VME      | 260 mg/m3<br>200 ppm       |                        | Règlement impératif (VRC)      |
| méthanol   | INRS (FR)<br>VLE      | 1.300 mg/m3<br>1.000 ppm   |                        | Valeur limité                  |

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

##### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/ incidence                   | Durée d'exposition | Valeur       | Voies d'exposition   | Remarques |
|-----------|-------------------------------------------------|--------------------|--------------|----------------------|-----------|
| méthanol  | Consommateurs / Aigu - effets systémiques       |                    | 4mg/kg bw/d  | Contact avec la peau |           |
| méthanol  | Travailleurs / Aigu - effets systémiques        |                    | 20mg/kg bw/d | Contact avec la peau |           |
| méthanol  | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 4mg/kg bw/d  | Contact avec la peau |           |
| méthanol  | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 20mg/kg bw/d | Contact avec la peau |           |
| méthanol  | Consommateurs                                   |                    | 26 mg/m3     | Inhalation           |           |

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

|          |                                                           |  |           |            |  |
|----------|-----------------------------------------------------------|--|-----------|------------|--|
|          | rs / Aigu -<br>effets locaux                              |  |           |            |  |
| méthanol | Travailleurs /<br>Aigu - effets<br>locaux                 |  | 130 mg/m3 | Inhalation |  |
| méthanol | Consommateu<br>rs / Aigu -<br>effets<br>systémiques       |  | 26 mg/m3  | Inhalation |  |
| méthanol | Travailleurs /<br>Aigu - effets<br>systémiques            |  | 130 mg/m3 | Inhalation |  |
| méthanol | Consommateu<br>rs / Long<br>terme - effets<br>locaux      |  | 26 mg/m3  | Inhalation |  |
| méthanol | Travailleurs /<br>Long terme -<br>effets locaux           |  | 130 mg/m3 | Inhalation |  |
| méthanol | Consommateu<br>rs / Long<br>terme - effets<br>systémiques |  | 26 mg/m3  | Inhalation |  |
| méthanol | Travailleurs /<br>Long terme -<br>effets<br>systémiques   |  | 130 mg/m3 | Inhalation |  |

| Composant | Compartiment de l'environnement /<br>Valeur    | Remarques                 |
|-----------|------------------------------------------------|---------------------------|
| méthanol  | Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l |                           |
| méthanol  | Eau douce: 20,8 mg/l                           | Assessment factor:<br>10  |
| méthanol  | Eau de mer: 2,08 mg/l                          | Assessment factor:<br>100 |
| méthanol  | Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg                 |                           |
| méthanol  | Sédiment marin: 7,7 mg/kg                      |                           |
| méthanol  | Sol: 100 mg/kg                                 | Assessment factor:<br>100 |

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

*Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Porter selon besoins:

Tablier résistant aux solvants

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

Tenue de protection antistatique ignifuge.  
En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |   |                                                              |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------------------------------|
| Forme                             | : | liquide                                                      |
| Couleur                           | : | incolore                                                     |
| Odeur                             | : | caractéristique                                              |
| poids moléculaire                 | : | 32,04 g/mol                                                  |
| Point/intervalle de fusion        | : | -98 °C                                                       |
| Point/intervalle d'ébullition     | : | 64 - 65 °C<br>à 1.013 hPa                                    |
| Point d'éclair                    | : | 11 °C<br>Méthode: DIN 51755                                  |
| Inflammabilité (solide, gaz)      | : | Non applicable                                               |
| Température d'inflammation        | : | 455 °C<br>Méthode: DIN 51794                                 |
| Température d'auto-inflammabilité | : | n'est pas auto-inflammable                                   |
| Propriétés comburantes            | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : | 5,5 % (v)                                                    |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : | 50 % (v)                                                     |
| Pression de vapeur                | : | 128 hPa<br>à 20 °C                                           |

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

|                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Pression de vapeur                    | : 532 hPa<br>à 50 °C                |
| Densité                               | : 0,79 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C |
| Viscosité, dynamique                  | : env. 0,55 mPa.s<br>à 25 °C        |
| Viscosité, cinématique                | : donnée non disponible             |
| pH                                    | : Non applicable                    |
| Hydrosolubilité                       | : complètement miscible             |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow -0,71                     |
| Densité de vapeur relative            | : donnée non disponible             |
| Taux d'évaporation                    | : donnée non disponible             |

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de la distillation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter une exposition directe au soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

Oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

formaldéhyde

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Mutagenicité sur les cellules germinales:*

Note: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Note: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

*Autres informations:*

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

l'ingestion du produit peut provoquer la cécité.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux, Toxicité systémique)

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)

Valeur: 15.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

*Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*

CE50

Espèce: Bactérie

Valeur: env. 71.000 mg/l

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Biodégradation: 99 %

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

Demande Biochimique en : Valeur: 1.120 mg/g  
Oxygène (DBO)  
Demande Chimique en : Valeur: 1.500 mg/g  
Oxygène (DCO)  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR/RID

UN Numéro : 1230  
Description des marchandises : MÉTHANOL  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : FT1  
Numéro d'identification du danger : 336  
Étiquettes ADR/RID : 3 (6.1)  
Dangereux pour l'environnement : non

#### IATA

UN Numéro : 1230  
Description des marchandises : Methanol  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3 (6.1)

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

### IMDG

UN Numéro : 1230  
Description des marchandises : METHANOL  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3 (6.1)  
No EMS Numéro : F-E, S-D  
Polluant marin : non  
Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                                                                  | Valeur                                         | Remarques |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------|
| Directive 2012/18/CE<br>Listed in Regulation : Méthanol<br>Number in Regulation: 2.24 | Amount 1: 500.000 kg<br>Amount 2: 5.000.000 kg |           |

| Base                                     | Valeur | Remarques                                                                                            |
|------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII |        | Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. |

#### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+359)29154233               |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Liechtenstein | +41 442515151               |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | +356 2395 2000              |
| Pays-Bas      | 030-2748888                 |
| Norvège       | 22591300                    |
| Pologne       | +48 42 25 38 400            |
| Portugal      | 808250143                   |

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

|           |                        |                  |                                            |
|-----------|------------------------|------------------|--------------------------------------------|
| Finlande  | 9471977                | Roumanie         | +40 21 318 3606                            |
| France    | +33(0)145425959        | Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                          |
| Grèce     | +30 210 779 3777       | Slovénie         | +386 1 400 6051                            |
| Hongrie   | (+36-80)201-199        | Espagne          | +34915620420                               |
| Islande   | 5432222                | Suède            | 112 (begär<br>Giftnformation);+46104566786 |
| Irlande   | +353(1)8092166         | Suisse           | 145                                        |
| Italie    | 0382 24444             | Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                         |
| Allemagne | Berlin : 030/19240     |                  |                                            |
|           | Bonn : 0228/19240      |                  |                                            |
|           | Erfurt : 0361/730730   |                  |                                            |
|           | Fribourg : 0761/19240  |                  |                                            |
|           | Göttingen : 0551/19240 |                  |                                            |
|           | Homburg : 06841/19240  |                  |                                            |
|           | Mainz : 06131/19240    |                  |                                            |
|           | Munich : 089/19240     |                  |                                            |
| Lettonie  | +37167042473           |                  |                                            |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

|          |   |      |                                                |
|----------|---|------|------------------------------------------------|
| méthanol | : | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.          |
|          |   | H331 | Toxique par inhalation.                        |
|          |   | H311 | Toxique par contact cutané.                    |
|          |   | H301 | Toxique en cas d'ingestion.                    |
|          |   | H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

## Methanol

42105-1L

Version 1.4

Date de révision  
29.06.2020

---